

## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 18 DECEMBRE 2024

|                            |    |
|----------------------------|----|
| <u>Nombre de membres :</u> |    |
| En exercice                | 15 |
| Présents                   | 15 |
| Votants                    | 15 |
| Pour                       | 15 |
| Contre                     | 0  |
| Abstention                 | 0  |

**L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre**  
à 19h00 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par  
la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la  
présidence de monsieur le Maire, Olivier PORS.

#### Date de la convocation

11 décembre 2024

**Étaient présents :** BISCH Jacques – CARETTE Adeline – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier – JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – LAPART Nathalie – LE BERRE Aurélien – LE BRAS Mickaël – MONOT Joël – PIGEYRE Carole – PORS Olivier – ROLLAND Iwan.

**Étaient absents :** /

Jean-Luc DULOUT a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **2024-12-18-06 : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

#### **Exposé :**

La Commune de Gourlizon fait partie de la CCHPB, Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, regroupant 10 communes. Le conseil communautaire est composé de conseillers désignés par le conseil municipal de chaque commune. Il se réunit régulièrement (environ tous les 2 mois) pour délibérer sur les projets et propositions du bureau communautaire.

Les conseils communautaires se déroulent sur les communes du territoire qui le reçoivent à tour de rôle.

#### ***Article L273-11 DU Code électoral :***

*Les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.*

*Lors de l'élection du maire, les conseillers communautaires de la commune concernée sont à nouveau désignés selon les modalités prévues au premier alinéa.*

#### **Proposition :**

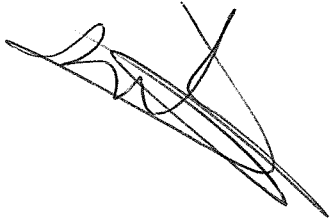
Il est proposé au conseil municipal de nommer deux conseillers communautaires, dans l'ordre du tableau.

**Décision :**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Olivier Pors et Loïc Flochlay conseillers communautaires.**

Le secrétaire de séance

Jean-Luc DULOUT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Luc Dulout', written in a cursive style.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Pors', written in a cursive style.

Olivier PORS